

**Avis public**



**PROMULGATION**

**RÈGLEMENT CA29 0040-66**

AVIS est donné que le règlement suivant a été adopté à la séance ordinaire du conseil de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro tenue le 13 janvier 2025 et approuvé par le directeur du Service de l'urbanisme et de la mobilité le 17 mars 2025 comme en fait foi le certificat de conformité délivré le 17 mars 2025.

**RÈGLEMENT CA29 0040-66**

Règlement CA29 0040-66 modifiant le règlement de zonage CA29 0040 aux fins d'ajouter l'usage « Restaurant avec service restreint (établissement qui sert les clients qui commandent au comptoir ou par téléphone et qui payent avant de manger) (5813) » dans la zone C-4-276 ainsi que les normes et spécifications qui en découlent.

Ce règlement est entré en vigueur le 17 mars 2025 et peut être consultée sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : [montreal.ca/pierrefonds-roxboro](http://montreal.ca/pierrefonds-roxboro).

FAIT À MONTRÉAL, ARRONDISSEMENT DE PIERREFONDS-ROXBORO  
ce vingtième jour du mois de mars de l'an 2025.

Le secrétaire d'arrondissement,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'J. Gauthier', written over a faint circular stamp.

M<sup>e</sup> Jean-François Gauthier, MBA

/rl